



VILLE D'ESTAIRES

2026/m°06
DÉCISION MUNICIPALE DU MAIRE

Demande de subvention relative à la construction d'un parking et de places de parking au titre de la DSIL 2026

- Nous, Maire de la Commune d'Estaires (Nord),
- Vu les articles L. 2122-22 et 2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2025 autorisant donnant délégation permanente au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Vu la circulaire du 01 décembre 2026 de la préfecture du nord portant sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – programmation 2026
- Considérant que la commune d'Estaires souhaite entreprendre la construction d'un parking aux abords du collège Henri Durez ; le coût de cette opération à charge pour la commune étant de 259 975 € HT;
- Considérant qu'il est possible pour la Commune de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 à hauteur de 40% du montant des travaux HT, soit un montant de 103 990 €.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 103 990 € représentant 40% du coût total de l'opération d'un montant de 259 975 € HT, pour la construction la construction d'un parking aux abords du collège Henri Durez.

ARTICLE 2 : Les crédits étant inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à ESTAIRES, le 26/01/2026
Le Maire,
Dorothée BERTRAND

